



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue au centre communautaire le 7 août 2017 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel
Madame Diane Thibault

Monsieur Guy Pelletier
Monsieur Jean-Guy Périard

Absence motivée: Monsieur Stéphane Séguin
Monsieur Michel Harrisson

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant Madame Valérie Pelletier.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL

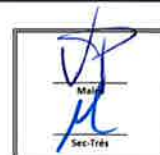
- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et du procès-verbal de correction
- 1.4 Renouvellement à l'abonnement du Réseau d'Information Municipale du Québec (RIM)
- 1.5 Demande d'extension du dépôt de rôle (2018-2019-2020)
- 1.6 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 2.1 Adoption des comptes à payer
- 2.2 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2017
- 2.3 Abrogation de la résolution 2017-03-062
- 2.4 Équité salariale – Services professionnels en ressources humaines - Mandat
- 2.5 Publicité – Spéciale 48 heures dans la MRC de Papineau
- 2.6 Achat d'étagères pour la voûte
- 2.7 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

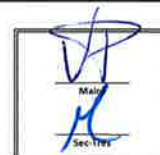
- 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
- 3.2 Adoption du rapport de l'année 7 du plan de mise en œuvre local - schéma de couverture de risques incendie
- 3.3 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
 - 4.2 Autorisation de payer la facture n° 12103 de 9088-9569 Québec inc.
 - 4.3 Acceptation de la soumission d'Endress + Hauser
 - 4.4 Offre de services professionnels – Élaboration des plans types et devis technique pour des travaux municipaux
 - 4.5 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1 Complément d'information sur l'aqueduc
 - 5.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - achat de différents bacs pour la collecte des matières organiques
 - 5.3 Questions du public
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement
 - 6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)
 - 6.3 Allocation cellulaire – Inspectrice en urbanisme et environnement
 - 6.4 Demande de permis soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – revêtement extérieur - Matricule 0880-71-0187
 - 6.5 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Demande d'appui pour un sentier partagé sur la rue Principale et la Route 315 au nord du village – Club Quad Petite-Nation
 - 7.2 Appui au développement d'un tracé – Club Quad Petite-Nation
 - 7.3 Modification de la résolution 2017-07-187
 - 7.4 Inscription à l'Association de location de salles du Québec (A.L.S.Q)
 - 7.5 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. DIVERS
 - 9.2 Levée de fonds annuelle – Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation
 - 9.3 Questions du public
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Dépôt du calendrier annuel du comité du Club des Rayons de Soleil (FADOQ) de Montpellier
 - 10.2 Hydro-Québec – Réponse à la résolution 2017-06-154
 - 10.3 Cessation des activités du Motel Riopel et Restaurant Bar Salon Riopel



10.4 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Madame Valérie Pelletier, maire suppléante, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2017-08-195

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour :

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

9.1 Achat d'une fendeuse à bûches

9.2 Levée de fonds annuelle – Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation

9.3 Questions du public

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et du procès-verbal de correction

2017-08-196

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et du procès-verbal de correction.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Renouvellement à l'abonnement du Réseau d'Information municipale Du Québec (RIM)

2017-08-197

CONSIDÉRANT que l'abonnement au Réseau d'Information municipale Du Québec échet en septembre 2017;

CONSIDÉRANT la facture FA17-42784 au montant de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte le renouvellement de l'abonnement au Réseau d'Information municipale Du Québec jusqu'en septembre 2018 et autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 02 11000 494)

1.5 Demande d'extension du dépôt de rôle (2018-2019-2020)

2017-08-198

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 31 juillet 2017 de Servitech Évaluateurs agréés;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette lettre est de demander le report du nouveau dépôt de rôle équilibré à la date maximale du 1^{er} novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier



ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de Servitech, Évaluateurs agréés pour l'extension du dépôt du rôle 2018-2019-2020 au 1^{er} novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. MRC de Papineau

Monsieur Stéphane Roy, Servitech, Évaluateur agréé

1.6 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2017-08-199

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

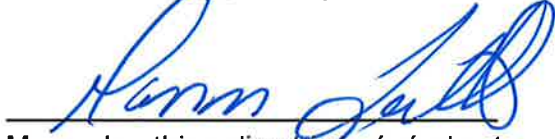
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2017-08.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 25 juin au 29 juillet 2017 totalisant 129 368,70 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2017, totalisant 45 885,61 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

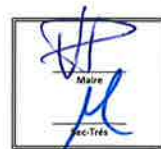
CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.



2.2 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2017

2017-08-200

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal, Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier en date du 30 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve tel que déposé l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

2.3 Abrogation de la résolution 2017-03-062

2017-08-201

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a adopté le 6 mars dernier, la résolution portant le numéro 2017-03-062 – Équité salariale – Services professionnels en ressources humaines – Mandat et qu'il y a lieu d'abroger cette résolution, car la soumission n'est plus valide;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution portant le numéro 2017-03-062.

Adoptée à l'unanimité.



2.4 Équité salariale – Services professionnels en ressources humaines - Mandat

2017-08-202

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réaliser une démarche d'équité salariale comme prévu à l'article 103.1 de la Loi sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de Serge LeBel & associés inc. au montant de deux mille dollars (2 000 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte l'entente de services professionnels de Serge LeBel & associés inc. pour assistance à l'implantation d'un Programme d'Équité salariale respectant les critères de la loi provinciale;

ET QUE ce conseil autorise madame Manon Lanthier, directrice générale, à signer tout document requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Serge LeBel & associés inc.
Finances (N/GL 02 13000 414)

2.5 Publicité – spéciale 48 heures dans la MRC de Papineau

2017-08-203

CONSIDÉRANT QU'un cahier spécial 48 heures dans la MRC de Papineau a paru le mercredi 26 juillet dernier dans le Droit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait réservé un espace de ¼ de page pour promouvoir les activités sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'à l'achat de ¼ de page, le Droit offrait gratuitement un article de ¼ de page;



CONSIDÉRANT QUE le coût est de six cent vingt-cinq dollars (625 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil entérine l'achat et autorise le paiement au Droit.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 02 62200 970)

2.6 Achat d'étagères pour la voûte

2017-08-204

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du réaménagement des bureaux administratifs de la mairie, la Municipalité a procédé à l'aménagement d'une nouvelle voûte conforme;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de F.D Jul inc. pour huit (8) modules d'étagères amovibles adaptés pour les boîtes d'archives et dossiers, au montant de six mille six cent soixante et un dollar et soixante-quatre cents (6 661,64 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine le mandat à F. D. Jul inc. en date du 14 juillet 2017;

ET QU'il en autorise le paiement lorsque l'installation sera terminée.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 03 01039)

2.7 Questions du public



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la Sécurité publique pour le mois de juillet 2017.

3.2 Adoption du rapport de l'année 7 du plan de mise en œuvre local - schéma de couverture de risques incendie

2017-08-205

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie :

« Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »

CONSIDÉRANT QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport annuel pour l'année 7 pour adoption par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance dudit rapport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le rapport annuel du plan local de mise en œuvre local du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Montpellier pour l'année 7 tel que déposé;

ET QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée à Monsieur Éric Lacasse, coordonnateur en sécurité publique de la MRC de Papineau qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de juillet 2017.

4.2 Autorisation de payer la facture n° 12103 de 9088-9569 Québec inc.

2017-08-206

CONSIDÉRANT QUE le délai de garantie des travaux du bouclage de l'aqueduc des rues du Parc et Laurentienne est venu à échéance le 21 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9088-9569 Québec inc. a demandé la réception définitive des ouvrages et la libération de la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT la validation et la recommandation de l'ingénieur, monsieur Alain Ryan, d'acquitter la facture n° 12103 de 9088-9569 Québec inc. au montant de douze mille quatre cent soixante-cinq dollars et trois cents (12 465,03 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

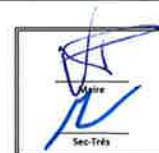
QUE ce conseil accepte le paiement à 9088-9569 Québec inc.;

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le transfert budgétaire suivant :

Montant	Du poste	Description	Au poste	Description
13 086,72 \$	55 13600	Dépôt & retenues de garantie	03 01023	Taxe d'accise 2014-2018

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 03 01023)



4.3 Acceptation de la soumission d'Endress + Hauser

2017-08-207

CONSIDÉRANT QU'une vérification annuelle du débit mètre à la station de pompage doit être effectuée;

CONSIDÉRANT la soumission n° 2002585914 d'Endress + Hauser au montant de mille quatre-vingt-quinze dollars (1 095 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise la dépense et le paiement à Endress + Hauser.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 02 413000 411)

4.4 Offre de services professionnels – Élaboration des plans types et devis technique pour des travaux municipaux

2017-08-208

CONSIDÉRANT les travaux de voirie à effectuer sur le réseau routier municipal au courant de l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour les travaux de plus de 3 000 \$, la Loi sur les ingénieurs du Québec oblige les Municipalités à faire appel aux Services d'ingénierie pour la préparation de plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie de la MRC Papineau a fait parvenir à la Municipalité une offre de services professionnelle pour les plans et devis types des travaux sur les chemins suivants :

- Chemin des Cèdres
- Chemin des Érables
- Rue McDonald (Chantale)
- Rue Martin



- Rue Henri

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services s'élève à deux mille quatre cent soixante-cinq dollars (2 465 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte l'offre de services professionnelle du service d'ingénierie de la MRC Papineau et en autorise le paiement;

ET QUE ce conseil autorise madame Manon Lanthier, directrice générale, à signer tout document requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

4.5 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Complément d'information sur l'aqueduc

Monsieur le conseiller, Jean-Guy Périard s'adresse au public afin de leur donner un complément d'information sur la correspondance qui a été envoyé aux utilisateurs du réseau d'aqueduc.

5.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - achat de différents bacs pour la collecte des matières organiques

2017-08-209

ATTENDU QUE la Municipalité de Montpellier a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières organiques, pour les années 2018 et 2019;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Montpellier désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants de 80 litres dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de 80 litres nécessaires aux activités de la Municipalité de Montpellier pour les années 2018 et 2019;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Montpellier s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Montpellier s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-20182019, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Montpellier s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité de Montpellier reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Union des Municipalités du Québec

5.3 Questions du public

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement pour le mois de juillet 2017.

6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 12 juin 2017.

6.3 Allocation cellulaire – Inspectrice en urbanisme et environnement

2017-08-210

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de verser une allocation cellulaire à l'inspecteur en urbanisme et environnement à raison de trente dollars (30 \$) par mois, et ce à compter du mois de juillet puisque celle-ci effectue des déplacements sur le terrain.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Demande de permis soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – revêtement extérieur - Matricule 0880-71-0187

2017-08-211

CONSIDÉRANT la demande de permis 2017-08 soumit au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de changer le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE les choix des matériaux respectent l'article 2.2.2.5 du règlement sur le PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE) envers le projet proposé;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet une harmonisation des couleurs et un embellissement du secteur villageois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la demande PIIA au matricule 0880-71-0187.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Matricule 0880-71-0187

6.5 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Demande d'appui pour un sentier partagé sur la rue Principale et la Route 315 au nord du village – Club Quad Petite-Nation

2017-08-212

CONSIDÉRANT la résolution 2017-07-1481 – Demande d'appui pour un sentier partagé sur la rue Principale et la Route 315 au nord du village reçu du Club Quad Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad demande à la Municipalité son appui pour procéder à une demande de sentier partagé au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMET) pour la portion du chemin entre le Restaurant Bar Salon Riopel et le chemin de la Baie-de-l'Ours;

CONSIDÉRANT QU'une portion du chemin de la Baie-de-l'Ours est sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité consent à donner son appui au Club Quad pour un simple droit de passage et non un sentier officiel du Restaurant Bar Salon Riopel à l'entrée de la Sépaq conditionnel à l'acceptation de la municipalité de Lac-Simon pour la portion du chemin de la Baie-de-l'Ours étant sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE :

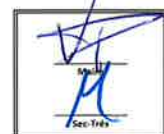
Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil appuiera un droit de passage du Bar Salon Restaurant Riopel à l'entrée de la Sépaq conditionnel à l'acceptation de la municipalité de Lac-Simon;

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Club Quad Petite-Nation
Municipalité de Lac-Simon**



7.2 Appui au développement d'un tracé – Club Quad Petite-Nation

2017-08-213

CONSIDÉRANT QUE la dernière correspondance reçue Du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMET) demandait un tracé qui serait retenu par les quads afin d'analyser la demande de réduction de la vitesse sur la Route 315;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

Et RÉSOLU QUE ce conseil soutien le Club Quad Petite-Nation dans le processus de création d'un tracé pour le secteur Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Club Quad Petite-Nation

7.3 Modification de la résolution 2017-07-187

2017-08-214

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2017-07-187 – Demande de sollicitation – Rallye Défi édition 2017, ce conseil acceptait de verser une contribution financière de deux cent cinquante dollars (250 \$) au Rallye Défi;

CONSIDÉRANT QUE des informations complémentaires ont été transmises à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces informations ont permis une nouvelle analyse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'associer au Plan de visibilité – 25^e édition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;



QUE ce conseil annule la contribution financière de deux cent cinquante dollars (250 \$) accordée par la résolution 2017-07-187;

ET QUE ce conseil accepte de verser une somme de trois mille dollars (3 000 \$) au Rallye Défi afin de bénéficier du plan de visibilité de type directeur.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Monsieur Louis Montpellier, coordonnateur adjoint
Finances (N/GL 02 62200 970)**

7.4 Inscription à l'Association de location de salles du Québec (A.L.S.Q)

2017-08-215

CONSIDÉRANT QU'un nouveau site internet est maintenant accessible au public pour consulter les salles disponibles pour la location à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a deux salles disponibles à la location;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription pour devenir membre de ce site est gratuite pour la première année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil désire inscrire les salles de la mairie et du centre communautaire sur le site A.L.S.Q afin d'en faire l'essai pour la prochaine année.

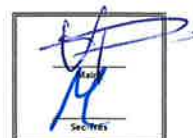
Adoptée à l'unanimité.

c.c. A.L.S.Q.

7.5 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier à l'ordre du jour.



9. DIVERS

9.1 Achat d'une fendeuse à bûches

2017-08-216

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission n° 205 des Équipements St-André inc. en date du 7 août 2017 pour l'achat d'une fendeuse à bûches 25 tonnes de marque Cub Cadet au montant de mille huit cent cinquante et un dollar et cinquante-cinq cents (1 851.55 \$) plus les taxes applicables;

ET QU'il en autorise le paiement;

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Finances (N/GL 03 01041)
Équipements St-André inc.**

9.2 Levée de fonds annuelle – Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation

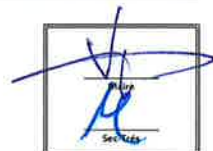
Nous accusons réception de votre lettre en date du 27 juillet 2017 demandant une contribution financière. Ce conseil ne donnera pas suite à cette demande puisqu'un don de cinq cents dollars (500 \$) a déjà été fait à votre organisme.

9.3 Questions du public

10. CORRESPONDANCE

10.1 Dépôt du calendrier annuel du comité du Club des Rayons de Soleil (FADOQ) de Montpellier

Nous accusons réception de votre lettre en date du 26 juillet 2017 avec le calendrier des activités des Rayons de Soleil de Montpellier pour la période du 31 août 2017 au 1er septembre 2018.



10.2 Hydro-Québec – Réponse à la résolution 2017-06-154

Nous accusons réception de votre réponse à la résolution 2017-06-154 - Demande de déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec dans la voie de circulation du chemin municipal en date du 17 juillet 2017.

10.3 Cessation des activités du Motel Riopel et Restaurant Bar Salon Riopel

Nous accusons réception de la correspondance en date du 25 juillet de Monsieur Steve Legault avisant la Municipalité de la cessation des activités du Motel Riopel et Restaurant Bar Salon Riopel.

10.4 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-08-2017

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité.



Valérie Pelletier, maire suppléante



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.